



CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-et-unième session ordinaire

27 juin - 1^{er} juillet 2017

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/1028(XXXI)

Original : anglais

RAPPORT D'ACTIVITE DU PARLEMENT PANAFRICAIN (PAP)

PAN-AFRICAN PARLIAMENT

البرلمان الأفريقي



PARLEMENT PANAFRICAIN

PARLAMENTO PAN-AFRICANO

Gallagher Convention Centre, Private Bag X16, Midrand 1685, Johannesburg, Republic of South Africa
Tel: (+27) 11 545 5000 - Fax: (+27) 11 545 5136 – Web site: www.pan-african-parliament.org

PARLEMENT PANAFRICAIN

RAPPORT COUVRANT LA PÉRIODE DE JUILLET 2016 À JUIN 2017

**SOUMIS À LA 29^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE
DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT- 3- 4 JUILLET 2017**

PAR

**S.E. HONORABLE ROGER NKODO DANG
PRÉSIDENT DU PARLEMENT PANAFRICAIN**

JUILLET 2017

**RAPPORT D'ACTIVITE DU PARLEMENT PANAFRICAIN (PAP)
COUVRANT LA PÉRIODE DE JUILLET
2016 À JUIN 2017**

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport couvre les activités entreprises par le Parlement panafricain (PAP) pendant la période de juillet 2016 à juin 2017. Le rapport est axé sur les réunions des Commissions permanentes, les sessions ordinaires et la participation du PAP au Sommet et aux programmes de l'UA. Comme il est de tradition, le présent rapport présente également les activités entreprises par le Bureau, les parlementaires et le Secrétariat du PAP. Il aborde en outre certaines questions administratives et financières du Parlement.

II. ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

2. Conformément à l'Article 28 du Règlement intérieur du Parlement panafricain, la troisième Session de la quatrième Législature s'est tenue du lundi 10 octobre au mercredi 26 octobre 2016 à Sharm El Sheikh (Égypte). Cette Session s'est tenue autour du thème 2016 de l'UA des « droits de l'homme, avec un accent particulier sur les droits des femmes ». Le Parlement panafricain et le Parlement arabe ont eu une cérémonie d'ouverture conjointe le 10 octobre 2016.

2.1. Réunions des commissions permanentes (1^{er}- 5 août 2016)

3. La Session ordinaire a été précédée par les réunions des commissions permanentes, à savoir la Commission permanente de l'économie rurale, de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement ; la Commission permanente de l'égalité en genre, de la famille, de la jeunesse et des personnes handicapées ; la Commission permanente de la santé, du travail, et des affaires sociales; la Commission permanente des transports, de l'industrie, des communications, de l'énergie, des sciences et de la technologie; la Commission permanente des affaires juridiques et des droits de l'homme ; la Commission permanente du commerce, des douanes et de l'immigration ; la Commission permanente de l'éducation, de la culture, du tourisme et des ressources humaines ; la Commission permanente des règlements, des privilèges et de la discipline ; la Commission de l'Audit et des comptes publics; et la Commission permanente de la coopération, des relations internationales et du règlement des conflits.

4. Lors de ces réunions d'importantes questions ont été débattues, à savoir, la sécurité alimentaire, le commerce intra-africain, la Science, la Technologie et l'Innovation (STI), l'immigration, la lutte contre la corruption, l'économie rurale, l'environnement et les ressources naturelles.

2.2. 3^{ème} Session de la quatrième Législature à Sharm El Sheikh

5. Au nombre des principales questions débattues par les honorables membres lors de la 3^{ème} Session figuraient entre autres, la paix et sécurité en Afrique, le rapport d'activités sur l'impact des mesures coercitives unilatérales sur le respect des droits de l'homme : le cas du Soudan ; le rapport de l'Alliance parlementaire sur les réformes

des Nations Unies « la transformation des organismes des Nations Unies ; la Stratégie de développement du secteur de l'élevage de l'Afrique (LiDeSA), **un rapport sur le rôle du Parlement panafricain dans la lutte contre le terrorisme et sur le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) portant sur le Mali, le Mozambique, la Sierra Leone, la Tanzanie et la Zambie.** Pendant cette Session, le Parlement a également tenu une Session conjointe avec le Parlement arabe dont les détails sont couverts par le présent rapport.

III. SESSION EXTRAORDINAIRE DU PARLEMENT PANAFRICAIN

3.1. La première Session ordinaire de la quatrième Législature- 6 mars 2017

6. En application de la Décision No EX.CL/Dec.12 (XXX) du Conseil exécutif, le Parlement panafricain a tenu une Session plénière extraordinaire le lundi 6 mars 2017 afin de nommer un nouveau Secrétaire général et un nouveau Secrétaire général adjoint (affaires législatives et conférence) du parlement panafricain. Dans ce cadre, la Chambre a nommé M. Vipya Harawa du Malawi et M. Gali Massa Harou du Tchad, respectivement comme Secrétaire général et Secrétaire général adjoint (affaires législatives et conférence).

IV. 4^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA QUATRIÈME LÉGISLATURE À MIDRAND

7. Conformément à l'Article 28 du Règlement intérieur du Parlement panafricain, la quatrième Session de la quatrième Législature s'est tenue du lundi 8 mai au vendredi 19 mai dans les locaux du Parlement, à Johannesburg.

4.1. Réunions des Commissions permanentes du 7 au 10 mars 2017

8. La Session extraordinaire a été suivie par les réunions des commissions permanentes du PAP. Les commissions se sont réunies du 7 au 10 mars 2017 (Commission permanente de l'égalité en genre, de la famille, de la jeunesse et des personnes handicapées; Commission permanente du commerce, des douanes et de l'immigration ; Commission permanente des transports, de l'industrie, des communications, de l'énergie, des sciences et de la technologie; Commission permanente de l'éducation, de la culture, du tourisme et des ressources humaines ; Commission permanente de la coopération, des relations internationales et du règlement des conflits). En outre, le Groupe des femmes parlementaires et le Groupe parlementaire sur la jeunesse du PAP ont tenu leurs réunions.

4.2. 4^{ème} Session ordinaire de la quatrième Législature

9. Son Excellence Roch Marc Christian Kaboré, le Président de la République du Burkina Faso et Son Excellence professeur Arthur Peter Mutharika, le Président du Malawi ont honoré de leur présence, la séance d'ouverture de la quatrième Session ordinaire.

10. La Plénière a débattu de questions importantes, dont les rapports de la Commission permanente de l'égalité en genre, de la famille, de la jeunesse et des

personnes handicapées ; de la Commission permanente du commerce, des douanes et de l'immigration ; de la Commission permanente des transports, de l'industrie, des communications, de l'énergie, des sciences et de la technologie ; de la Commission permanente de l'éducation, de la culture, du tourisme et des ressources humaines ; de la Commission permanente de la coopération, des relations internationales et du règlement des conflits. En outre, le Groupe des femmes parlementaires et le Groupe parlementaire sur la jeunesse du PAP ont tenu leurs réunions.

11. En application du Règlement intérieur, une motion sur la rotation a été introduite et débattue de manière exhaustive par les parlementaires. Les conclusions des débats sur la rotation ont été résumées et une résolution a été prise à cet effet. Le Parlement a discuté de la question par rapport au poste de Président du PAP et a noté que la question n'était pas prescrite dans les documents fondamentaux du Parlement. Conscient du fait que ce principe était expressément mentionné dans le Protocole révisé du Parlement panafricain (Article 12 (1) adopté par la 23^{ème} Session de la Conférence chefs d'État et de Gouvernement tenue à Malabo (Guinée équatoriale), le 27 juin 2014, les mains du PAP restent liées jusqu'à ce que ce nouveau Protocole entre en vigueur.

12. Les parlementaires ont également débattu de la question de la ratification du Protocole du PAP. Concernant cette ratification, le Parlement a examiné la lenteur du rythme de ratification du Protocole révisé du Parlement panafricain par les États membres et a demandé l'accélération du plaidoyer en faveur de sa ratification, notamment au niveau régional. Le Parlement a demandé aux groupes régionaux d'en être le fer de lance dans les régions afin d'augmenter le nombre de ratifications requises pour que ce Protocole entre en vigueur dans les meilleurs délais.

13. Le Parlement a également débattu d'une autre motion qui a abouti à l'adoption d'une résolution sur des missions autonomes d'observation des élections par le Parlement panafricain. Considérant le fait que des élections libres, justes et transparentes constituent un élément essentiel de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'état de droit, ainsi qu'une garantie de la stabilité et de la paix, le Parlement estime que les observations des élections par le Parlement panafricain indépendamment de la Commission de l'Union africaine garantira et renforcera la transparence et l'indépendance de l'observation des élections de l'Union africaine, ce, conformément à la séparation des pouvoirs au sein de l'Union africaine. Par le passé, le PAP a conduit des missions d'observation des élections qui, de l'avis de plusieurs observateurs, ont été couronnées de succès, ont été indépendantes et crédibles. L'Union africaine pourrait toujours mettre en place des mécanismes pour garantir l'harmonisation des vues entre le PAP et la Commission de l'UA avant la publication des rapports des observations des élections.

4.3. Réunions entre le PAP et les parlements régionaux

14. Tous les groupes régionaux se sont réunis le 10 octobre 2016. Conformément à leur mandat, ils ont participé à la nomination des nouveaux membres dans les différentes commissions et à la nomination des membres pour les élections aux postes vacants au sein des bureaux des commissions permanentes et du Groupe régional sur la jeunesse. Lors de ces réunions, il a été demandé aux groupes régionaux

d'adopter les programmes de travail qui détermineront les activités à entreprendre en 2017.

4.4. Réunion consultative des Secrétaires généraux

15. Convoquée autour du même thème que la Conférence annuelle des Présidents des Assemblées nationales, à savoir : “De l’adoption à la ratification des traités de l’Union africaine, notamment le nouveau Protocole du Parlement panafricain: Quels avantages pour l’Afrique?”, la réunion des Secrétaires généraux de parlements a permis aux participants d’être informés des effets de la ratification des traités dans les États. Les Secrétaires généraux actuels ont profité de l’occasion pour mettre en place leur bureau.

4.5. 8^{ème} Conférence annuelle des présidents des parlements africains

16. L’Article 18 du Protocole instituant le Parlement panafricain dispose que le PAP est tenu de travailler en étroite collaboration avec les Parlements des communautés économiques régionales et les parlements nationaux ou tous autres organes législatifs nationaux des États membres. C’est dans ce cadre que le PAP a organisé la 8^{ème} Conférence des présidents des parlements africains, à Midrand (Afrique du Sud), les 4 et 5 août 2016, autour du thème : “*De l’adoption à la ratification des traités de l’Union africaine, notamment le nouveau Protocole du Parlement panafricain : Quels avantages pour l’Afrique?*”.

4.6. Formation des Parlementaires panafricains

17. Dans le cadre de la coopération entre le Parlement européen (PE) et le Parlement panafricain pour le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie conjointe Afrique-Europe, avec un accent particulier sur la *démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l’homme*, quatre visites aux pairs sont prévues au Parlement européen (PE). Ces visites visent à renforcer les capacités des parlementaires panafricains et des membres du personnel du Secrétariat.

18. Dans le cadre de la visite, les membres du Parlement panafricain participeront à un séminaire conjoint de haut niveau sur le “cycle législatif de l’UE – des initiatives législatives en passant par la mise en œuvre jusqu’au suivi. Les membres auront l’occasion de se familiariser avec l’intégralité des processus législatifs, depuis l’élaboration, en passant par le contrôle jusqu’aux responsabilités liées au budget, dans la perspective du Parlement européen.

19. En outre, les visites renforceront les capacités du personnel du Secrétariat du Parlement panafricain en matière d’élaboration des ordres du jour, du suivi des résolutions, de la documentation et des processus d’interprétation.

V. ACTIVITÉS NON PARLEMENTAIRES

5.1. Réunion avec les ambassadeurs tenue avant les 3^{ème} et 4^{ème} Session

20. Dans le cadre des préparatifs des troisième et quatrième session de la quatrième Législature et à l'invitation du Président du PAP, les ambassadeurs africains accrédités à Pretoria ont rencontré le Bureau du PAP afin de débattre de l'état d'avancement de la ratification du Protocole révisé du PAP et des séances plénières d'avril/mai 2016 et 2017 de l'institution.

21. Les réunions ont noté que douze ans sont passés, pourtant, le Parlement n'avait pas encore réalisé son objectif de devenir l'organe législatif du continent, alors que des organes législatifs comme l'Assemblée législative de l'Afrique l'Est et le Parlement de la CEDEAO avaient plus de pouvoirs que le PAP. Par conséquent, le Parlement continue de fonctionner comme un organe consultatif. Son équivalent, le Parlement européen, a des pouvoirs législatifs. Ils ont réaffirmé que le rôle du PAP dans l'architecture de l'Union africaine était important pour la réalisation de la paix, de la sécurité et de la croissance économique, tout en veillant à ce que les politiques adoptées par les chefs d'État et de Gouvernement soient mises en œuvre au niveau national. En outre, il est important que le PAP ait une autorité législative afin de lui permettre de suivre la mise en œuvre des engagements liés aux ODD post 2015, au Plan d'action de Beijing et aux aspirations adoptées dans l'Agenda 2063.

22. Le Président du PAP a suggéré aux ambassadeurs accrédités à Pretoria de demander à leurs gouvernements respectifs d'accélérer la ratification du Protocole du Parlement panafricain adopté par les chefs d'État et de Gouvernement, à Malabo, en 2014. La réunion a fait observer que seuls 5 États membres de l'UA avaient ratifié ce Protocole et que 15 pays l'avaient signé.

5.2. Réunion avec les dirigeants du Parlement de l'Afrique du Sud

23. À l'invitation du Parlement de l'Afrique du Sud, le Président du PAP a conduit une délégation pour assister au Discours sur l'état de la Nation de Son Excellence, le Président Zuma. Le Président a profité de l'occasion pour rencontrer les deux présidents du Parlement et leurs Secrétaires généraux respectifs afin de débattre de plusieurs questions touchant le PAP.

5.3. Atelier conjoint de la Commission de l'Audit et des comptes publics (CAPA)

24. Un atelier conjoint de la Commission de l'Audit et des comptes publics (CAPA), de la Commission permanente des affaires monétaires et financières (CMFA) et de la Commission permanente des règlements, des privilèges et de la discipline a été tenu les 2 et 3 mars 2017. Au regard de leurs responsabilités partagées d'assurer la reddition des comptes, la transparence et la bonne gouvernance dans les opérations du Parlement panafricain, l'atelier a été organisé afin de clarifier les rôles de la CAPA et de la CMFA dans et en dehors du Parlement panafricain afin d'assurer la synergie et l'harmonie dans leurs opérations. Les deux commissions sont convenues qu'il n'y

avait pas de conflits dans les rôles et ont clarifié leurs responsabilités par rapport à leurs mandats.

5.4. Atelier sur la ratification, l'internalisation et la mise en œuvre de la stratégie liée aux instruments juridiques- Midrand, Afrique du Sud, 6-9 novembre 2016

25. Du 6 au 9 novembre 2016, le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe (AU-SARO) a organisé un atelier en République d'Afrique du Sud. Cet atelier s'est focalisé sur le thème de la ratification, de l'internalisation et de la mise en œuvre de la stratégie liée aux instruments juridiques. L'atelier visait à déterminer la stratégie commune pour la ratification, l'internalisation et la mise en œuvre dans la région. La réunion commune entre la SADC, le COMESA, la Commission de l'UA, le PAP et les ONG a révélé que la ratification et l'internalisation des instruments juridiques figuraient au nombre des défis majeurs que les institutions régionales et continentales devaient relever dans l'espace Afrique australe. Lors des débats, l'une des recommandations fut d'élaborer un projet de stratégie globale sur la ratification, l'internalisation et la mise en œuvre des instruments juridiques de l'UA et des CER. Le PAP se chargera de diffuser la Stratégie aux États membres de la région de la SADC.

5.5. LA COOPÉRATION DU PARLEMENT PANAFRICAIN AVEC LE PARLEMENT INTERNATIONAL RÉGIONAL

5.5.1. Les parlementaires panafricains et la coopération avec le Parlement de l'UE

26. Les deux parlements continentaux se sont rencontrés afin de discuter des progrès accomplis sur la mise en œuvre de la Stratégie commune Afrique-Europe. Sur la question de la paix et de la sécurité, les deux parlements ont noté qu'il fallait renforcer l'Architecture africaine de paix et de sécurité afin de permettre au continent de lutter contre le terrorisme, la violence et l'extrémisme. Le conflit en RDC nécessite une attention urgente afin d'éviter une intensification. L'absence de paix et de sécurité en Afrique est imputable, entre autres, à l'état de sous-développement du continent. Les crimes, le terrorisme, le traite des humains et la pauvreté figurent au nombre des facteurs qui contribuent à l'instabilité.

27. La réunion a également discuté du problème de la migration en Europe. Les participants sont convenus que bien que la crise libyenne contribuait au problème, la responsabilité de mettre un terme à ces vagues d'immigration en Europe revenait à l'Afrique et à l'Europe. Au titre des solutions à long terme il y a la réduction de la pauvreté et des conflits ainsi que la nécessité de solutions inclusives en termes d'éducation, de santé et de sécurité. L'Europe devra entrer en partenariat avec l'Afrique afin de favoriser la croissance économique sur le continent.

28. La réunion a en outre débattu de l'avenir de l'Accord de Cotonou qui expirera en 2020. Le PAP a recommandé que cet Accord soit révisé et que les ressources soient mobilisées afin de soutenir la création d'industries de transformation plutôt que d'exporter les matières premières vers l'Europe. On estime actuellement que ce cadre est fondé sur une relation perpétuelle donneur- bénéficiaire qui a embourbé l'Afrique dans un cycle de dépendance à l'égard de l'aide. Le Parlement panafricain a noté que

l'aide ne permettait pas à l'Afrique de chercher des solutions intérieures, ne favorisait pas le commerce intra-africain et dans l'état actuel des choses, l'Europe ne traitait pas l'Afrique sur un seul front mais sur plusieurs fronts- UE-ACP-AU, CER, les gouvernements nationaux, etc. Le long et difficile processus de négociation des accords de partenariats économiques avec les régions et les pays plutôt que par l'entremise de l'UA est la preuve que le partenariat Afrique-UE est problématique.

29. La réunion n'est pas parvenue à un consensus sur ce que le nouvel Accord de Cotonou devrait être, mais le sentiment général qui prévalait était qu'il soit un projet politique fondé sur le principe de l'appropriation et qu'il rompt avec la mentalité du donateur- bénéficiaire. La coopération devrait se faire dans des domaines d'intérêts communs mutuellement bénéfiques.

5.5.2. Coopération du Parlement panafricain avec le Parlement arabe

30. Pendant la Session, le PAP a tenu une réunion conjointe avec le Parlement arabe à l'ouverture officielle de la Session du PAP. Son Excellence Ibrahim Mahlab, le premier Ministre de la République arabe d'Égypte a honoré de sa présence, cette cérémonie.

31. La réunion conjointe avec le Parlement arabe a ajouté une signification particulière à la Session en ce qu'elle a apporté la preuve de la convergence de vues entre l'Afrique et ses frères arabes. L'Afrique a reçu un soutien extraordinaire de la part des pays arabes lors de la lutte pour sa libération. Pendant la troisième Session, plusieurs questions ont été débattues, y compris la question des sanctions occidentales contre le Soudan. Suite aux délibérations de la Session, le Président a conduit une délégation aux États-Unis en vue de faire campagne en faveur de la levée des sanctions imposées au Soudan. J'ai le plaisir de vous annoncer que les sanctions ont été partiellement levées et que le Soudan a reçu 6 mois pour s'atteler aux questions restantes dont le problème des droits de l'homme. Les sanctions sur le commerce et le secteur bancaire ont été levées.

5.5.3. Parlement méditerranéen

32. La Parlement panafricain a établi des relations de coopération avec le Parlement méditerranéen dans lesquelles les deux parlements auront l'occasion de participer aux sessions de l'un et l'autre en tant qu'observateur afin de débattre de questions pertinentes touchant l'Afrique et l'Europe, notamment la question de la migration dont la porte d'entrée est la Méditerranée. Les deux parlements ont conclu un Protocole d'accord.

5.5.4. Congrès des États-Unis

33. Le PAP a initié la collaboration avec le Congrès des États-Unis, suite aux résultats de la levée des sanctions contre le Soudan. Cette collaboration sera concrétisée pendant la future Session.

VI. 28^{ème} SOMMET ORDINAIRE DE L'UNION AFRICAINE

6.1. Participation du PAP au 28^{ème} Sommet ordinaire des chefs d'État et de Gouvernement de l'UA

34. Vos Excellences, le Président du PAP a conduit une délégation de haut niveau au 28^{ème} Sommet ordinaire des chefs d'État et de Gouvernement de l'UA, à Addis-Abeba (Éthiopie), entre le 22 et le 31 janvier 2017. Il était accompagné par le Bureau (1^{er}, 3^{ème} et 4^{ème} Vice-présidents) du PAP, des parlementaires et du personnel du Secrétariat.

35. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence, le PAP a participé à la 33^{ème} Session du Comité des représentants permanents (COREP) ainsi qu'à la 30^{ème} Session du Conseil exécutif. Le principal objectif de la participation du PAP aux réunions du COREP et du Conseil exécutif était d'obtenir une décision du Conseil afin d'organiser la Session extraordinaire du 6 mars aux fins d'approuver les nominations du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint (affaires législatives). Par conséquent, la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement a adopté la Décision EX.CL /Dec.12(XXX) du Conseil exécutif approuvant la requête du PAP d'organiser une session extraordinaire de la Législature, le 6 mars 2017, dans le cadre des réunions des commissions permanentes, prévues dans les locaux du Parlement, à Midrand. La Session a été tenue le 6 mars et elle a enteriné les nominations du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint (affaires législatives) conformément à la décision.

6.2. Élections à la Commission de l'UA :

36. Vos excellences, la délégation du PAP présente au Sommet de janvier a également assisté aux élections du Président de la Commission de l'UA, S.E Moussa Faki Mahamat et du Vice-président, S.E. Thomas Kwesi Quartey ainsi que des six commissaires. Au nom du Parlement, le Président du PAP a adressé un message de félicitation au Président et s'est réjoui de l'arrivée des nouveaux membres de la Commission dans la famille de l'UA.

37. En outre, pendant le Sommet, le Président du PAP a été nommé au sein du Comité chargé de la restructuration de l'Union africaine et de ses organes, suite au rapport Kagamé.

VII. PARTENARIATS DU PAP AVEC LES ORGANES DE L'UNION AFRICAINE ET LES ÉTATS MEMBRES DE L'UA

7.1. Collaboration entre les commissions permanentes du PAP et les départements de l'Union africaine

38. Dans le cadre de l'alignement des commissions permanentes du PAP sur les départements de la Commission de l'UA en vue de l'avancement de l'Agenda, des politiques et décisions de l'Union africaine, les commissions permanentes du PAP ont tenu plusieurs réunions et ateliers avec les départements de la Commission, y compris le Département des infrastructures et de l'énergie, le Département de la paix et de la sécurité, le Département du commerce et de l'industrie et le Département des

Ressources humaines, de la science et de la technologie, conjointement avec la Direction Femmes, Genre et Développement; le Département des affaires sociales et le Département de l'économie rurale et l'agriculture. D'importantes questions ont été débattues, au nombre desquelles la libre circulation des personnes et le passeport africain, la lutte contre le terrorisme sur le continent africain et la violence sexuelle et sexiste par l'éducation. L'accent a également été mis entre autres sur les défis liés au transport en Afrique, au VIH/sida, à la tuberculose, au paludisme et à l'agriculture rurale; l'environnement et aux ressources naturelles.

7.2. Participation du PAP aux missions conjointes d'observation des élections

39. Les membres du PAP et le personnel du Secrétariat ont participé aux missions d'observation des élections de l'UA, au Cap-Vert, au Ghana, en RD Congo, en Côte d'Ivoire, en Gambie et en Algérie pendant cette période.

40. Lors de la Session de mai, les parlementaires ont fait état des défis auxquels ils étaient confrontés pendant les missions d'observation des élections en ce qui concerne les dispositions logistiques et ont recommandé que le PAP revienne à l'ancienne méthodologie de participation qui avait été facilitée par le Secrétariat du PAP. Le PAP explore actuellement la possibilité de prendre des dispositions en faveur de ses membres dans le cadre des missions d'observation des élections comme par le passé.

7.3. Mission d'information au poste frontière intégré de Chirundu

41. Dans le cadre de la promotion des droits de l'homme et des peuples, de la consolidation des institutions démocratiques et de la culture démocratique, de la bonne gouvernance, de la transparence et de l'état de droit, la Commission permanente du commerce, des douanes et de l'immigration du Parlement panafricain a organisé, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), une mission d'information au poste frontière intégré (OSBP) de Chirundu, entre la Zambie et le Zimbabwe, du 12 au 14 mars 2017, en Zambie.

VIII. Rapport du Secrétariat du PAP : Ressources humaines, finance et administration

42. Le budget de fonctionnement du Parlement panafricain de 15 577 975 \$EU au titre de l'exercice 2017a été adopté, soit une augmentation de 23.8% par rapport à 2016. Cette augmentation significative est due à l'inclusion des indemnités des membres du Parlement. Les partenaires au développement ont financé le budget-programme 2017 approuvé à 6 442 184 \$EU. Les indemnités des membres approuvées par l'Union africaine ont été payées en mars.

En conclusion, la mise à jour du budget approuvé pour les trois prochaines années, de 2018 à 2020 s'établit comme suit :

2018	2019	2020
20 719 4078 \$EU	22 107 853 \$EU	23 650 527 \$EU

IX. RÉUNIONS DU BUREAU DU PAP

43. Le Président du Parlement a présidé toutes les réunions du Bureau tenues entre juillet 2016 et juin 2017. Il également représenté le PAP et le Bureau dans les missions de sensibilisation en faveur de la ratification du Protocole du PAP au Congo Brazzaville, au Benin, au Swaziland, au Cap-Vert et au Tchad. Il a en outre représenté, entre autres, le Parlement, au Sommet de la francophonie à Antananarivo (Madagascar) et à la Session ordinaire de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, à Porto, au Portugal.

44. En outre, au cours du Forum consultatif national, le président du PAP a remis au Président Kagamé, le trophée du prince de Monaco pour son travail en faveur de la préservation de l'environnement à Kigali.

45. À l'invitation de l'Union africaine, la délégation du PAP a pris part à la COP22 à Marrakech. Il est clair, au regard des délibérations et des résultats de la conférence, que, les parlements jouent un rôle significatif à tous les niveaux de la mise en œuvre et du suivi des accords relatifs aux changements climatiques. J'espère que le PAP continuera à jouer un rôle décisif dans les processus liés à la COP.

X. RÉSULTATS

46. J'ai le plaisir d'annoncer à la Conférence que pendant la période concernée, le Parlement a adopté 8 recommandations, 11 résolutions et 1 déclaration.

XI. CONCLUSION

47. Le présent rapport est un résumé des activités entreprises depuis la troisième Session ordinaire. Toutefois, des efforts ont été faits pour décrire la plupart des activités présentées dans le rapport au Conseil exécutif.

48. Je tiens à remercier cette Conférence pour l'occasion qui m'a été offerte pour présenter le rapport du PAP au titre de l'année écoulée. De même, je tiens à remercier le Comité exécutif et le COREP pour la coopération dont a bénéficié le PAP pendant la période considérée dans le rapport.

49. Permettez-moi, vos excellences, d'exprimer ma gratitude aux membres du Bureau du PAP et aux honorables Vice-présidents pour le soutien et leur participation constante au fonctionnement du PAP. Sans leur disponibilité à assurer la permanence dans le cadre de la rotation, le Bureau n'aurait pas été capable d'être constamment présent au Parlement. Sans le travail acharné du cabinet du Bureau, il n'aurait pas été possible de fournir des services de qualité en temps opportun, en dépit de leur surcharge de travail.

50. Je remercie également les parlementaires dont le déploiement dans les fréquentes missions du PAP n'auraient pas été possibles sans leur participation, sacrifice et le soutien de leurs pays respectifs.

51. Le programme d'ensemble du Parlement ne peut être réalisé sans l'énorme travail accompli par les membres du personnel du Secrétariat du PAP qui continuent à consacrer leurs énergies, temps et connaissances à la mise en œuvre du mandat du PAP, quel que soit leur rang.

52. Je ne peux conclure ce rapport sans remercier nos partenaires au développement pour leur générosité et leur partenariat fructueux. Nous sommes heureux que le PAP jouisse de la confiance qu'ils ont placée en notre partenariat dans la promotion de nos valeurs communes.

Vive le PAP, Vive l'Union africaine, Vive l'Afrique

Je vous remercie de votre attention.



PROJET DE DÉCISION SUR LA LENTEUR DU RYTHME DE RATIFICATION DU NOUVEAU PROTOCOLE DU PARLEMENT PANAFRICAIN

L'Assemblée :

1. **PREND ACTE** des recommandations du Conseil exécutif sur l'examen et l'adoption du Rapport d'activités du Parlement panafricain, en l'occurrence, celle portant sur la lenteur du rythme de ratification du Protocole 2014 à l'Acte constitutif de l'Union africaine relatif au Parlement panafricain (nouveau Protocole du Parlement panafricain) ;
2. **RAPPELLE** sa décision N° Assembly/AU/8 (XXIII) invitant les États membres à signer et à ratifier les instruments juridiques adoptés à Malabo, Guinée Équatoriale, aussi rapidement que possible en vue de permettre leur entrée en vigueur ;
3. **FELICITE** les États membres ayant parachevé le processus de ratification du nouveau Protocole du Parlement panafricain ;
4. **ENCOURAGE** les États membres ayant signé le nouveau Protocole du Parlement panafricain à parachever le processus de sa ratification ;
5. **INVITE** le reste des États membres à prendre les mesures urgentes nécessaires pour signer et ratifier aussi rapidement que possible le nouveau Protocole du Parlement panafricain en vue de permettre l'entrée en vigueur du Protocole.

PROJET DE DÉCISION SUR LA ROTATION DE LA PRÉSIDENTE DU PARLEMENT PANAFRICAIN

L'Assemblée :

1. **PREND ACTE** de la Résolution N° PAP.4/PLN/RES/08/MAY.17 de la 4ème Session de la Quatrième législature du Parlement panafricain ;
2. **PREND ACTE** également du fait que le Protocole au Traité instituant la Communauté économique de l'Afrique et relatif au Parlement panafricain adopté en 2001 (le Protocole en vigueur du Parlement panafricain) et le Règlement intérieur du Parlement panafricain sont silencieux sur la question de la rotation de la présidence du Parlement panafricain ;
3. **PREND ACTE** en outre du fait que le Protocole 2014 à l'Acte constitutif de l'Union africaine relatif au Parlement panafricain (le nouveau Protocole du Parlement panafricain), qui a introduit le mécanisme de rotation de la présidence du Parlement panafricain, n'est pas encore entré en vigueur ;
4. **CONSIDERE** que l'amendement du Règlement intérieur du Parlement panafricain et l'application du mécanisme de rotation avant l'entrée en vigueur du nouveau Protocole du Parlement panafricain seraient *ultra vires* en ce qui concerne le Protocole actuel du Parlement panafricain ;
5. **INVITE** les États membres à signer et à ratifier aussi rapidement que possible le nouveau Protocole du Parlement panafricain en vue de permettre l'entrée en vigueur du nouveau Protocole et la mise en œuvre du principe de rotation consacré par celui-ci.

PROJET DE DÉCISION SUR LA LEVÉE DES SANCTIONS UNILATÉRALES CONTRE LA RÉPUBLIQUE DU SOUDAN

L'Assemblée :

1. **PREND ACTE** des recommandations du Conseil exécutif sur l'examen et l'adoption du Rapport d'activités du Parlement panafricain, en l'occurrence, celle portant sur le rôle du Parlement panafricain sur la levée des sanctions contre la République du Soudan ;
2. **FELICITE** le Parlement panafricain pour ses louables efforts et l'encourage, en tant qu'organe de l'Union africaine représentant les peuples d'Afrique, à continuer de jouer un rôle proactif dans la défense de la souveraineté des États membres de l'Union africaine contre les sanctions unilatérales ;
3. **EXPRIME SA RECONNAISSANCE** au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour la levée à point nommé des sanctions contre la République du Soudan ;
4. **CONSIDERE** l'imposition de sanctions unilatérales contre des États membres de l'Union africaine et les sanctions inutiles contre des citoyens innocents comme une violation du principe d'égalité souveraine des États selon les lois internationales ;
5. **INVITE** la communauté internationale à s'abstenir de recourir à l'imposition de sanctions unilatérales contre les États membres de l'Union africaine.

PROJET DE DÉCISION SUR LES MISSIONS CONJOINTES D'OBSERVATION DES ÉLECTIONS DE L'UNION AFRICAINE

L'Assemblée :

1. **PREND ACTE** de la Résolution N°PAP.4/PLN/RES/06/MAY.17 de la 4ème Session de la Quatrième législature du Parlement panafricain ;
2. **RAPPELLE SA DECISION** N°Assembly/AU/8 (XXIII) sur les missions conjointes d'observation électorale de l'Union africaine ;
3. **FELICITE** les organes de l'Union africaine pour la coordination harmonieuse des missions d'observation électorale de l'Union africaine dans les États membres ;
4. **PREND ACTE** des défis auxquels fait face le Parlement panafricain dans la mise en œuvre des missions d'observation électorale de l'Union africaine ;
5. **DEMANDE** à tous les membres des missions conjointes d'observation électorale de l'Union africaine de revisiter le mécanisme d'observation électorale conjointe de l'Union africaine et de proposer, au prochain Sommet de l'Union africaine, des mesures pratiques d'amélioration.



PROJET DE DÉCISION SUR LA CLASSE DE VOYAGE DES PARLEMENTAIRES PANAFRICAINS

L'Assemblée:

1. **PREND ACTE** des recommandations du Conseil exécutif pour l'examen et l'adoption du rapport d'activité du Parlement panafricain, notamment des défis auxquels fait face le Parlement panafricain par rapport à la classe de voyage de ses membres ;
2. **PREND ÉGALEMENT ACTE** des insuffisances contenues dans la politique de l'Union africaine sur les voyages en ce qui concerne la catégorie et la classe de voyage correspondantes des membres du Parlement panafricain ;
3. **FAIT OBSERVER** que l'honorabilité et le prestige liés au statut de membre du Parlement Panafricain exigent que les organes de l'Union africaine attribuent aux membres du Parlement panafricain une classe de voyage qui corresponde à leur statut ;
4. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine et aux autres organes d'accorder aux membres du Parlement panafricain en mission officielle de l'Union africaine, le traitement dont bénéficient les "autres représentants élus", conformément à la politique de l'Union africaine sur les voyages ;
5. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission de l'Union africaine et aux autres organes d'accorder aux anciens membres du Bureau du Parlement panafricain, le même traitement dont bénéficient les "anciens commissaires", conformément à la politique de l'Union africaine sur les voyages.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2017

Rapport d'Activite du Parlement Panafricain (PAP)

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3601>

Downloaded from African Union Common Repository